



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

**Mission Inter-Services
de l'Eau et de la Nature**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épinal, le 19 décembre 2022

Stratégie départementale pour la préservation et la reconquête de la ressource en eau

L'adaptation au changement climatique, la reconquête de la biodiversité et de la qualité de nos ressources en eau sont autant de défis auxquels nous devons faire face. Ils nous imposent de réfléchir de manière collective à des actions adaptées à mettre en œuvre et à repenser notre lien au territoire.

Pour y répondre, l'État et ses opérateurs regroupés au sein de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) ont élaboré une stratégie pour la préservation et la reconquête de la ressource en eau. Ce document, appelé Plan d'actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), propose une liste d'actions concrètes à mener à l'échelle du département des Vosges pour la période 2022-2027 dans l'objectif d'atteindre le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

La MISEN, qui a pour vocation d'animer et de coordonner les politiques environnementales de l'eau et de la nature afin d'adapter l'intervention de l'État aux enjeux spécifiques du département des Vosges, s'est réunie le mardi 15 novembre 2022 à la préfecture sous la présidence de Madame Valérie Michel-Moreaux, préfète des Vosges.

C'est à cette occasion que le PAOT 2022-2027, feuille de route partagée par les acteurs du domaine de l'eau et déclinée à l'échelle de chaque intercommunalité des Vosges, a été validé par les services partenaires de la MISEN. Il sera mis en œuvre sur le terrain en vue de préserver la ressource en eau, essentielle à la reconquête de la biodiversité, à notre qualité de vie et à l'attractivité de notre territoire.

Ce sont près de 700 actions concrètes qui seront portées et déclinées par les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse, les services de l'État, les intercommunalités et les partenaires du territoire relevant principalement de :

- l'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et de la protection des zones humides ;
- la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable notamment vis-à-vis des pollutions diffuses ;
- la réduction des pollutions industrielles (substances dangereuses) ;
- la réduction de la pollution domestique.

Le document est disponible sur le site de la préfecture : <https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Plan-d-action-operationnel-territorialise-2022-2027>

Ensemble, agissons pour préserver la ressource en eau !

Contact presse : Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr